



LES ASC EN 2023 : Toujours engagés pour la justice sociale

Les élu-e-s **CFDT**, **CGT** et **SNU** ont voté majoritairement les Activités Sociales et Culturelles 2023.

Montants des dotations pour cette année 2023

| Tranches | Quotient du Foyer Fiscal | | Dotation Adultes | Dotation Enfants 0/18 ans | Dotation Enfants 19/26 ans |
|----------|--------------------------|---------|------------------|---------------------------|----------------------------|
| A | 0 | 9 999 € | 600 € | 380 € | 200 € |
| B | 10 000€ | 13 999€ | 540 € | 340 € | 180 € |
| C | 14 000€ | 17 999€ | 480 € | 300 € | 160 € |
| D | 18 000€ | 21 999€ | 420 € | 260 € | 140 € |
| E | 22 000€ | 25 999€ | 380 € | 220 € | 120 € |
| F | 26 000€ | 29 999€ | 340 € | 180 € | 100 € |
| G | 30 000€ | 33 999€ | 300 € | 140 € | 80 € |
| H | + | 34 000€ | 200 € | 100 € | 60 € |

Ces dotations sont fondées sur les mêmes principes que l'année dernière: **libre choix pour les agents et les enfants**. C'est à chacun-e d'entre vous de faire la démarche de les demander avant le 31 décembre 2023, faute de quoi la dotation sera perdue.

Pour cela, il faudra vous rendre sur le site du CSE www.occepe.fr dès que le CSE vous informera de leur ouverture.

Les prestations auxquelles vous êtes attaché-es et qui ont connu un vif succès en 2022 sont reconduites:

- ❖ **La prise en charge des ayant droits à la même hauteur que les agents** pour les Activités collectives, Linéaires, Colonies. Toute la famille doit avoir le droit de se divertir au même tarif !
- ❖ **Le principe qu'un agent CDD compte autant qu'un agent en CDI** : Toutes les dotations et principes s'appliqueront exactement de la même façon aux agents en CDD, en contrat en alternance...qu'aux CDI. Ces dotations seront ouvertes aux contrats précaires à partir d'un mois plein de travail. Elles seront versées au prorata du nombre de mois pleins travaillés en 2023.
- ❖ **La dotation Enfant en situation de handicap** est reconduite à l'identique de 2022.
- ❖ **La dotation Adoption comme la Dotation Naissance** perdurent en 2023 (attention la demander doit se faire dans les 6 mois suivant l'heureux événement).
- ❖ **Le principe de la cagnotte pour la dotation Adulte sur 2 ans** reste d'actualité. Si vous mettez votre dotation sur la cagnotte, vous pouvez l'utiliser dans les 2 ans (années civiles).

UNE NOUVEAUTE DANS LES POSSIBILITES DE REMBOURSEMENT

L'URSSAF autorise à présent le remboursement des abonnements de plateformes en streaming Cinéma (Netflix, Disney, OCS, ...) ou Musique (Deezer, Spotify, ... ou livres (Audible, Sybel,...). Pour plus de détails, vous pourrez aller consulter les notices 2023 dotation Agents et Enfants.

Judi 01 Décembre 2022